

## observations du public

canons à neige en montagne (altitude).  
De plus, cette artificialisation des moyens amplifie les perturbations climatiques.

Nous observons que les différentes nuisances subies par les habitants du périmètre concerné n'ont pas été étudiées :

1°) Niveau sonore : des pompes de débroussaillage dynamique de l'eau du bruit de fond des tapis roulant de l'animation par la sonorisation prélevée.

2°) Supplément d'éclairage sur ce stade.

3°) Nous constatons qu'un parking supplémentaire n'est programmé ni budgété ---!!!

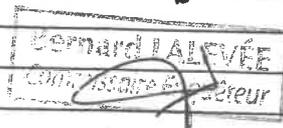
Selon nos informations, le fonctionnement annuel prévu serait de 1300 heures pompes et 2000 heures bassin.

2 à 4 heures p/jour en hiver et 8 heures en période estivale.

Les horaires ne sont pas programmés.

5 mai 2021 Jud Elisabeth 66, Rue de Bellevue  
EPINAY

?


 Bernard LALVÉE  
Commissaire Enquêteur

6/5/2021

Yves LALLEMAND

Epinal

Feuille 4

~~RO~~ CAE (F)

~~V~~

Cette enquête publique, organisée par la préfecture des Vosges, entre dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale déposée par la communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) porteuse du projet de création d'un stade en eaux vives (SEV).

**Ne concernant que le volet environnemental du projet, elle ne correspond pas aux attentes des citoyens qui souhaitent une consultation publique plus large** permettant d'évoquer l'utilité de ce SEV (faible), le coût de l'investissement (important) et son **budget de fonctionnement (très probablement déficitaire et à charge future du contribuable)**.

Par ailleurs, il est à craindre que cette enquête publique, si l'avis motivé du commissaire enquêteur est favorable, soit mise en avant et détournée par la CAE pour démontrer sa bonne volonté à prendre en compte l'avis du public sur le projet dans sa globalité.

Ces remarques préliminaires étant faites, les observations suivantes peuvent être émises :

- **L'enquête ne fait l'objet que d'une publicité minimale et réglementaire**, elle n'est pas annoncée en page d'accueil des sites internet de la CAE et de la ville d'Epinal (il faut chercher pour en trouver mention). Elle n'est pas évoquée non plus dans les dernières parutions éditées par ces deux communautés. ~~Elle ne fait l'objet d'aucune publicité sur les panneaux d'affichage lumineux de la ville.~~
- **L'avis de la police de l'eau et celui des Voies navigables de France (VNF) auraient été utiles** pour mieux comprendre les enjeux liés à l'eau et pour savoir si le SEV peut fonctionner avec un faible débit de la Moselle. Pour mémoire, le port d'Epinal, vanté comme attrait touristique de la ville, est fermé tous les étés depuis trois ans par manque d'eau.
- **La note de présentation non technique**, pièce majeure du dossier de présentation au public, s'attache surtout à démontrer que le projet n'a pas besoin d'être soumis à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) : page 11 « Compte-tenu de la teneur du projet (prélèvement d'eau dans la Moselle sans modification du profil en long ... capacité maximale de 50 personnes pour les activités nautiques ou de 600 personnes environ pour les aménagements aux abords), le projet n'est pas soumis à la procédure « cas par cas », ainsi aucune demande de cas par cas ne sera réalisée » Cette possibilité de s'affranchir de l'avis de la MRAe est surprenante lorsque l'on sait que des projets de bien moindre envergure y sont soumis. Les chiffres de 50 personnes et de 600 personnes sont contestables.
- **Le choix du site est inapproprié**. Le SEV va réduire sensiblement un des lieux de promenade et de détente préférés des Spinaliens. Le choix de cet emplacement semble dicté par la proximité des locaux du club de canoë-kayak Golbey - Epinal - Sant Nabord (GESN, une centaine de licenciés et 140 000 € environ de subvention annuelle) et par la retenue d'eau de la Gosse. Entre Saint-Nabord et Golbey il existe d'autres sites sur la Moselle pour installer cette infrastructure qui aurait dû utiliser la technique du contournement et non du pompage (consommation d'électricité estimée à 340 000 KWH pour un coût de 90 000 € soit l'équivalent de 170 foyers basse consommation). Curieusement, l'article Wikipédia recensant les SEV en France indique « rivière de contournement » pour la provenance de l'énergie.
- **Le projet ne mentionne pas la création de parkings** alors que ceux existants (Maison du vélo et Imagerie) sont déjà saturés les beaux jours par les véhicules des utilisateurs de cet espace public. Il est à craindre la résurgence, dans quelques mois, d'un projet de parking aux abords proches du SEV.
- **L'impact sur la faune et la flore de la Moselle est sous-évalué**. L'adaptation du calendrier des travaux pour préserver les espèces protégées semble un leurre comme la mise en place de vis ichtyocompatibles.

En conclusion, l'avis de la MRAe devrait être sollicité avant que la préfecture statue sur l'autorisation environnementale. Pour les autres volets, la concertation semble close avant d'avoir commencé.

observations du public

Lundi 10 mai 13<sup>h</sup>30 Remise des observations  
de Végas Nature Environnement à D. le  
Commissaire enquêteur

Jean François FLECK

~~Hubert~~ collectif Agir pour le climat  
et l'environnement

Suite à entrevue avec D. le Commissaire  
Enquêteur il a été remis 3 pages d'avis  
et 20 pages de pétition

pour le collectif Agir pour le climat  
et l'environnement

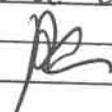
Hubert LA FROGNE

Aurès le 10 mai 2021.

Poisson ~~Hubert~~ collectif Agir pour le climat  
et l'environnement

Pfeiff ~~Andreas~~ collectif Agir pour le climat  
et l'environnement

-> Documents Numérotés de Michel THOMAS  
le 21 - Aurès

 Bernard LALEVÉE  
Commissaire Enquêteur

Reçu M<sup>2</sup> PRAS M<sup>2</sup> TENNEVRET-THOMAS Jean Philippe  
Jean-François

Avis défavorable Avis défavorable -

LA SOLLE Geneviève Avis défavo-  
rable.

Remise de documents -

Reçu M. Dominique Chabaud Avis défavo-  
rable

Reçu M. Ch. Hazeu Avis défavo-  
rable

avec lettre du conseil (mail sur forum en français)  
de JL MOURIN soit APPAMA éprouvé et aimé.



observations du public

Sous le chef de l'expertise à la AE de Golbey annexons au présent  
rapport les mails et documents suivants :

- X. WINT - S. Chassant - Claire Houillon - Christine Kolt - Pierre de Kollst -
- David Schumann - Dominique Jouisjean - Sophie JEAN - Alice Willenig.
- Alyse Chapou - Jacques Chapou - Bernard Schmitt - Nicole Recktenwald.
- Laurent Fesselle - Julie Fournier - M. Michel Kobayashi - Céline
- Thomastin - Vincent de Vando - Marie Claire Schischet - Phéox
- Nacivet - Paul Bouey - Isabelle Lyster - Jérôme Kolbecher -
- Julien Turey - Michèle Roca - Noël Schahy - Jérôme Wengel -
- Gérard Trichal - Françoise Rouch - Maxime PAILLET - Claude
- Mansuy - Alyse Murgelle Beauregard - Damien Christin -
- Roberto Antunes - Laurence Lorrin - Eric LAI - Gene Laurent BERTY -
- Il Mourizis - Bruno Joly - Bruno Joly - Bruno Joly - Bruno Joly -
- Bruno Joly - Bruno Joly - Michel Thomas Michaud - Andreas Pfeiffer -
- Andreas Pfeiffer - Fabrice Laproffe - Denise Bast Laloux - Vincent
- Zuanello - Bertrand Lorrin - L. Albrecht - Yann de Kroui - Sabine
- Ciccolini - Louis Bernard LALVÉE - Claude Boyer - Fabienne
- Colin - Laurent Fournier - Laurent Fournier - Christian de Blain - Jean
- Hubert Sepulchre - Jette JF Fleck - Jette JF Fleck - Jette JF Fleck - Jette JF Fleck -
- BRAY Edith Roche - Alain Thirion - Dominique Mathieu - Arrogne -
- JF Bras -

*[Signature]*

Annexons également sous prime en compte les mails et  
documents suivants :

- Mme Michel Kobayashi du 12 mai 2021 n° 18 avec 4 feuillets sur 54
- Justices - Stéphane Cottin - Jacques Choussier - Laurence Bellan -
- Juliette Cuny - JF BRAS - des Gours - Benoit Louppe - Cath.
- Hilbert - Marie Dominique Marguel & Associés.

Autre documents.

